

COMMUNE  
DE SAINT-NIC

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

**Date de convocation** : 01 mars 2023

**Présents** : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Gilles MOLAC, Jean-Claude KERHASCOËT, Jérôme KERSALÉ, Marc BALAYER, Hervé GUILLOU

**Excusés** : M. Fabrice LE BERRE (pouvoir à J-M BIRIEN), Mme Monique BESCOU (pouvoir à E. MAHO), M. Baptiste DANION (pouvoir à G. MOLAC), Mme Marie-Thérèse NEDELEC (pouvoir à A. KERHASCOËT)

**Secrétaire de séance** : M. Emmanuel CAPITAINE

**DB2023-09**

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :**  
**DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur une éventuelle préemption sur les ventes suivantes :

- Maison et terrain situés 19, rue de Boutinou- section ZE 213 - 254 - 256 - 334 - 422
- Maison et terrain situés 45, rue d'Ys - section ZI 316
- Maison et terrain situés 10, lotissement des mimosas - section ZE 280 - 298
- Maison et terrain situés 5, lotissement des mimosas - section ZE 290 - 293

Entendu l'exposé de Madame la Maire, le conseil municipal, invité à délibérer, à l'unanimité,

**RENONCE à exercer** son droit de préemption sur cette vente,

et **AUTORISE** la maire à signer tout document à intervenir résultant de cette décision.

Pour extrait conforme  
Le 06 mars 2023  
La maire,  
Annie KERHASCOËT

Le secrétaire de séance,  
Emmanuel CAPITAINE

Certifié exécutoire



Envoyé en préfecture le 14/03/2023  
Reçu en préfecture le 14/03/2023  
Affiché le  
ID : 029-212902563-20230314-DB2023\_09-DE